



CANNABIS

Pour éviter tout risque,
n'utilisez pas de drogues.
Si tel n'est pas votre choix,
informez-vous avant.

CONSEILS POUR RÉDUIRE LES RISQUES

● **Le cannabis reste une drogue interdite par la loi** qui ne fait pas de distinction entre usage, culture, détention et vente. L'usage est réprimé d'une peine pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et 3750€ d'amende.

● **N'achetez pas n'importe quoi à n'importe qui !** Certains produits de coupe tels que les microbilles de verre peuvent être plus nocifs que d'autres.

La teneur en THC (principe actif du cannabis) du produit est variable selon la variété et la provenance. Elle peut varier de 1,1% à 26,1% pour la résine et de 0,3% à 23,8% pour l'herbe (OFDT, analyses toxicologiques, 2004).

Les produits issus de l'auto culture sont également très différents selon les graines et les modes de culture.

● **Attention les effets du produit ne sont pas forcément ceux attendus.** Ils peuvent varier selon la quantité consommée, la qualité du produit, le mode de consommation, l'état de la personne...

● **Dispensez-vous de consommer si vous n'êtes pas en forme** (mal-être, coup de blues, fatigue...).

● **Évitez d'associer plusieurs produits ensemble** en particulier l'alcool. Cela augmente les risques.

● **A chaque mode de consommation sa toxicité :**

- un joint est plus toxique qu'une cigarette (4 fois plus de goudrons que la fumée des cigarettes les plus fortes- URML).
- dans un gâteau (ou space cake) il est difficile de gérer la quantité ingérée.
- le bang est très toxique (risques pulmonaires accrus. Observations en cours - MILDТ)

● **Réfléchissez à l'intérêt de consommer avant d'aller en cours ou de travailler (risques d'accident, de démotivation, de décrochage...).**

Le cannabis ralentit le fonctionnement intellectuel et modifie les perceptions.

● **Le cannabis fait baisser la vigilance et amène à prendre des risques inhabituels dans les relations sexuelles. N'oubliez pas le préservatif.**

● **Prenez vos responsabilités pour la conduite routière.**

Conduire sous l'emprise de cannabis multiplie en moyenne par 2 le risque d'accident mortel. Si le cannabis est associé à d'autres produits, en particulier l'alcool, le risque est multiplié par 14. Le contrôle est obligatoire en cas d'accident mortel. Un dépistage peut être fait en cas de dommages corporels, d'infraction au code de la route ou de contrôle préventif. Un dépistage positif peut entraîner une peine de prison de 2 ans, une amende

de 4500€, la suspension pour 3 ans ou l'annulation du permis de conduire et une déchéance de la garantie de l'assuré.

Pour un usage occasionnel, la durée moyenne de positivité du test urinaire est de 2 à 3 jours. Pour usage régulier (un ou plusieurs joints par jours) le cannabis est détectable plus de 2 mois après la dernière prise.

● **En cas de malaise, ne restez pas seul** si possible. Arrêtez votre consommation, restez au calme, buvez de l'eau et mangez sucré. Si le malaise persiste ou s'il y a aggravation appelez les secours. Pompiers 18 ou 112 (portables), SAMU 15.

● **Le cannabis peut entraîner une dépendance** psychologique importante et une dépendance physique avec symptômes de sevrage chez les consommateurs réguliers. **N'hésitez pas à en parler** (consultations cannabis, centres de soins spécialisés...).

● **Si vous consommez régulièrement, informez-vous pour réduire les risques.**



0 800 23 13 13
DROGUES INFOS SERVICES

Réalisation : orange bleue et prév'en ville